

Les Cahiers de droit



SANDRINE MALJEAN-DUBOIS (dir.), *Droit de l'Organisation mondiale du commerce et protection de l'environnement*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 535 p., ISBN 2-8027-1780-4.

Geneviève Parent

Volume 45, numéro 3, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043808ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043808ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Parent, G. (2004). Compte rendu de [SANDRINE MALJEAN-DUBOIS (dir.), *Droit de l'Organisation mondiale du commerce et protection de l'environnement*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 535 p., ISBN 2-8027-1780-4.] *Les Cahiers de droit*, 45(3), 609–611. <https://doi.org/10.7202/043808ar>

Nous aurions aimé que la pertinence de cet investissement au coût faramineux soit justement évaluée en fonction précisément de son coût, de sa qualité et de son impact sur la vie du droit au Québec. Le législateur a-t-il tourné en rond ? Ressert-il de vieilles formules dans un emballage nouveau ? En d'autres termes, l'exercice en valait-il la peine ?

Nous aurions souhaité aussi qu'un juriste doué s'essaie à la tâche redoutable mais stimulante de prévoir l'aspect général ou détaillé du droit civil dans dix ans.

L'usufruit devrait être alors semblable à lui-même, mais qu'advient-il du régime de l'eau ? Son développement significatif va-t-il s'élaborer dans le giron du Code civil ou au sein d'un droit statutaire qui déjà commence à émaner du pouvoir fédéral²³ ? Cette richesse naturelle commune à tous sera-t-elle finalement spoliée et sacrifiée à l'autel du profit à court terme ou le législateur aura-t-il découvert des moyens corrects de la protéger de la voracité des affairistes de tous poils ?

Pour sa part, le mariage survivra-t-il à tous les bouleversements dont il pourrait être la cible ? Il n'est pas exclu que le pouvoir fédéral puisse également s'ingérer dans ce domaine. Le législateur va-t-il en organiser la dévaluation pour plaire à des groupes de pression ou finalement reconnaître que des millénaires d'histoire culturelle en ont établi le rôle et le facteur de cohésion dans les sociétés de tous les temps et qu'il peut être risqué pour une civilisation de le banaliser jusqu'à l'insignifiance ?

La filiation, de son côté, risque de souffrir aussi de profonds bouleversements en raison des nouveautés technologiques. Par ailleurs, le sort des populations âgées menace de se détériorer suivant l'évolution démographique des sociétés vieillissantes et la maladie et la mort seront traitées sans doute différemment avec les temps nouveaux.

Quel effet le Droit aura-t-il désormais sur la société québécoise ? À moins que la question ne se pose de manière inverse ! Quelle influence la société aura-t-elle à l'avenir sur le Droit ?

Le dixième anniversaire du *Code civil du Québec* nous fournit l'occasion de s'offrir un beau cadeau, soit celui d'observer avec un certain recul les règles juridiques qui façonnent la société québécoise. Le moment est bien choisi de ranger sous le boisseau les petits problèmes techniques insignifiants pour évaluer le chemin parcouru et la route qu'il reste à faire dans la grande aventure du développement des sociétés.

C'est ce type de bilan que j'aurais aimé retrouver dans un ouvrage qui retrace la destinée du Code civil après dix ans d'existence.

L'ouvrage publié par la *Revue du notariat* ne m'a tout de même pas déçu, et c'est avec plaisir que je félicite de leur bon travail le directeur du projet et ses auteurs.

Jean GOULET
Professeur retraité
Université Laval

SANDRINE MALJEAN-DUBOIS (dir.), **Droit de l'Organisation mondiale du commerce et protection de l'environnement**, Bruxelles, Bruylant, 2003, 535 p., ISBN 2-8027-1780-4.

La protection de l'environnement ne figure évidemment pas dans la mission essentiellement économique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et nous doutons qu'il doive en être autrement pour assurer une protection efficace de l'environnement. Toutefois, le vaste champ d'action de l'OMC dans des domaines tels que l'agriculture, les services ou la propriété intellectuelle rend les interactions entre les règles commerciales internationales et environnementales encore plus soutenues et potentiellement litigieuses qu'elles ne l'étaient sous l'empire de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)).

23. Voir la *Loi sur les ressources en eau au Canada*, L.R.C., c. C-11.

La grande efficacité de l'OMC (comparativement à d'autres organisations internationales) soulève les passions tout autant que des préoccupations au sein de la société civile confrontée à des problèmes environnementaux concrets qui nécessitent une prise en charge globale. Les travaux du Comité du commerce et de l'environnement créé au sein de l'OMC pour inscrire ces préoccupations ainsi que la question environnementale au programme du cycle de négociations ouvert à Doha témoignent de l'importance et de l'actualité du sujet de l'ouvrage dirigé par M^{me} Sandrine Maljean-Dubois.

Cet ouvrage reprend en fait les résultats d'une recherche menée au sein du *Centre d'études et de recherches internationales et communautaires* (CERIC) de la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille III avec la contribution de plusieurs chercheurs, universitaires, spécialistes et praticiens.

Les questionnements de l'heure quant à l'interaction entre les politiques de protection de l'environnement et le droit de l'OMC sont à la base de cette recherche, soit le degré d'autonomie laissée aux États par l'OMC pour la mise en œuvre des politiques environnementales et la possible intégration de considérations liées à l'environnement dans le système de l'OMC. L'ouvrage sous la direction de M^{me} Maljean-Dubois s'inscrit donc dans le cadre d'une réflexion essentielle à nos yeux, soit celle de la recherche d'une plus grande cohérence en droit international par l'entremise du décloisonnement de l'OMC.

Bien que cet ouvrage ait été rédigé à plusieurs mains, sa lecture se fait aisément et n'est pas freinée par trop de redondances. La présence d'encadrés explicatifs rend le texte accessible même pour les profanes en ce qui concerne l'OMC et justifie son utilisation comme outil pédagogique. Nous déplorons toutefois qu'une sous-section ait été rédigée en anglais. Cela nuit à l'homogénéité matérielle de l'ouvrage qui compte sans aucun

doute parmi les plus récents et substantiels sur le sujet de la littérature francophone.

Cet ouvrage est structuré selon un plan logique et complet. Divisé en deux grandes parties, il aborde et interroge le contenu du droit de l'OMC au regard de la protection de l'environnement dans la première partie. Le chapitre 1 met en relief la place laissée aux considérations liées à l'environnement dans le droit matériel de l'OMC. Le chapitre 2 traite plutôt des rapports entre le droit de l'OMC avec, d'une part, les accords environnementaux multilatéraux et, d'autre part, le droit régional de l'environnement. La question des relations Nord-Sud au sujet de la protection de l'environnement est abordée au chapitre 3. Ce dernier fait écho aux contestations de plusieurs pays en développement et moins avancés réitérées à Cancun et débouche sur des pistes de conciliation entre commerce, environnement et développement.

La seconde partie traite de la mise en œuvre du droit de l'OMC, toujours au regard de la protection de l'environnement. Cette partie examine dans un premier temps et de manière particulièrement intéressante l'épineuse question d'une possible attraction des différends environnementaux vers le système de règlement des différends de l'OMC. Dans un second temps, elle donne l'état des lieux quant à la prise en considération du droit international de l'environnement par l'Organe de règlement des différends de l'OMC et pose la question de savoir si les règles de procédure de cette organisation sont adaptées à la résolution de conflits environnementaux.

Les résultats de cette recherche tempèrent et nuancent le « risque OMC » pour le droit international de l'environnement. En effet, la lecture de l'ouvrage nous permet d'apprendre que la prise en compte de considérations liées à l'environnement est présente non seulement dans le droit matériel de l'OMC mais aussi dans sa mise en œuvre au sein de l'Organe de règlement des différends. Cette analyse témoigne donc en fin de compte d'un certain mouvement de décloisonnement du système international écono-

mique vers son intégration (ou sa réintégration) dans le système de droit international.

L'ouvrage sous la direction de M^{me} Maljean-Dubois a ainsi le mérite de faire une synthèse objective remarquable du débat excessivement vaste et complexe entourant l'interaction entre le droit de l'OMC et la protection de l'environnement, tout en soulevant plusieurs pistes de conciliation complémentaires à celles qui sont déjà en place ou en formation. Il regroupe en effet les réflexions sur tous les accords de l'OMC pouvant avoir une incidence sur cet objectif, y compris le *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures relatives au règlement des différends*. Mentionnons particulièrement l'analyse de l'impact de certains accords tels que l'*Accord sur l'agriculture* et l'*Accord sur les aspects de droit de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce* qui ont rarement fait l'objet d'une étude orientée sur la protection de l'environnement dans la littérature francophone. Si toutes les questions n'y trouvent pas une analyse approfondie, elles y sont néanmoins abordées et mènent le lecteur à des perspectives de recherches fort intéressantes.

Ce livre sera donc utile aux juristes passionnés par le droit de l'environnement ainsi qu'à ceux qui s'intéressent aux récents et futurs développements du droit de l'OMC puisque l'environnement sera sans aucun doute le moteur d'avancées importantes dans ce domaine au cours des prochaines années.

Geneviève PARENT
Université Laval

ANDRÉ ÉMOND ET LUCIE LAUZIÈRE, *Introduction à l'étude du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2003, 219 p., ISBN 2-89127-614-0.

Il est facile d'oublier que la discipline du droit va au-delà des litiges et des poursuites. Son omniprésence dans notre vie quotidienne finit par occulter ses origines et sa raison d'être. C'est ainsi que l'ouvrage *Introduction à l'étude du droit*, rédigé par André Émond et Lucie Lauzière, constitue un éclair-

rage dans le paysage juridique actuel. Par leur écrit, les auteurs veulent rappeler que le droit est avant tout une science dont les racines proviennent de sources diverses. Et leur effort n'est pas vain !

Bien que l'ouvrage *Introduction à l'étude du droit* soit essentiellement destiné aux étudiants en droit, il est important pour tout juriste de revenir aux sources du droit, et ce, afin de comprendre la réelle implication du droit dans une société de plus en plus judiciarisée. Ainsi, l'ouvrage fait prendre conscience de la complexité et des origines du droit, trop souvent mises de côté. Les auteurs traitent avec modernité d'un sujet qui peut sembler désuet et non pertinent.

Peu volumineux, l'ouvrage traite tous les aspects essentiels et les notions fondamentales relativement à l'étude du droit. Les auteurs indiquent ceci dans l'avant-propos : « Nous ne prétendons pas fournir toutes les réponses, ni même des réponses toujours satisfaisantes. Il ne s'agit somme toute que d'une introduction. Notre objectif, modeste, se limite à esquisser un portrait de la discipline du droit. » (p. xi). Malgré cette précision, nous considérons que l'ouvrage s'avère extrêmement complet et détaillé et qu'il révèle un travail de longue haleine. Il est divisé en quatre parties portant respectivement sur la théorie du droit, les sources formelles du droit, les principales techniques relatives aux sources du droit et, enfin, les professions juridiques.

Dès la première partie consacrée à la théorie du droit, il est étonnant de constater la manière dont le sujet est traité. La section sur l'organisation de la vie en société est particulièrement originale et intéressante. Tout en rappelant que « le droit est un principe d'organisation de la vie en société » et qu'il « institue un certain ordre social » (p. 2), les auteurs font un parallèle entre les règles qui régissent les sociétés primitives et celles des sociétés modernes. Ils abordent ensuite la question de la force et du droit, sujet nouveau, peu exploité habituellement mais qui mérite d'y prêter attention. Les auteurs s'attachent ensuite aux dogmes du droit, aux